

Comité Syndical du 23 avril 2025
(Salle des Adjudications – Marckolsheim)

Accusé de réception en préfecture
067-200069680-20250512-Del-20250423-06-DE
Date de télétransmission : 12/05/2025
Date de réception préfecture : 12/05/2025

⇒ Membres en exercice : 51
⇒ Présents ou remplacés : 36

⇒ Membres titulaires absents - excusés : 20
⇒ Procurations : 5

MOBILITES

6. Versement d'une subvention à l'association Décibulles pour son offre « mobilités » du festival Décibulles 2025

Rapport présenté par Monsieur Claude SCHALLER, Vice-Président en charge des mobilités,

I. RAPPORT

L'association culturelle Décibulles, située à Neuve-Eglise, organise les 11, 12 et 13 juillet 2025 la 31^e édition de son festival de musiques actuelles.

Le festival Décibulles a affiché complet lors de ses trois dernières éditions, attirant 34 000 festivaliers. Il s'agit aujourd'hui du deuxième plus grand festival de musiques actuelles de la région Grand Est. Le festival est organisé par l'association composée de 4 salariés, 165 membres et mobilise chaque année 1 500 bénévoles et 50 associations partenaires.

Le budget annuel de l'association Décibulles s'élève à 2.5M€ avec les sources de financement suivantes : billetterie (43%), bar/restauration/merchandising (35%), subventions publiques (13%), et partenariats privés (9%).

Dans un contexte de forte inflation, l'association rencontre des difficultés financières pour assurer le système de navettes gratuites et s'investir dans la réduction de l'autosolisme. Afin de répondre à un triple objectif de faciliter l'accès à l'événement aux habitants d'Alsace Centrale sans permis ou non véhiculés, promouvoir les mobilités actives et réduire les émissions de GES sur le territoire, et permettre aux festivaliers d'accéder à l'événement en toute sécurité, l'association Décibulles sollicite une subvention auprès du PETR Sélestat Alsace Centrale.

1. L'engagement de l'association Décibulles dans une démarche de développement durable

L'association est engagée depuis plusieurs années dans une démarche de développement durable : raccordement au réseau électrique, vaisselle compostable et compostée, toilettes sèches et urinoirs féminins, tri des déchets, distribution d'éco-packs, points de collecte, cendriers de poche, fontaines à eau. Les mobilités, via la mise en place de navettes de bus, en font partie intégrante.

L'association a réalisé en 2021 un bilan carbone du festival qui a fait ressortir que la mobilité des festivaliers représente 50% de l'empreinte carbone du festival. Chaque année, ce sont plus de 10 000 personnes par jour à acheminer à Neuve-Eglise, dans la Vallée de Villé.

En 2024, 68,6% des festivaliers étaient Bas-Rhinois. Sur le territoire du PETR, selon les déclarations des festivaliers, leur provenance est la suivante : Vallée de Villé (3 586 festivaliers), Sélestat (2 036), Châtenois (302), Marckolsheim (298), Scherwiller (185), Dambach/Blienschwiller/Dieffenthal (167), Epfig/Nothalten (120), Sainte-Marie-aux-Mines (118), Wittisheim (28).

2. Rayonnement du festival en Alsace centrale

Le festival est porté par de nombreux membres de l'association et bénévoles situés sur le territoire du PETR Sélestat Alsace Centrale. L'association fait appel à de multiples fournisseurs locaux pour le festival : boulangers, traiteurs, artisans, commerçants, graphiste, etc.

Le bilan 2024 de l'association fait état de 289 entreprises alsaciennes mobilisées, et de plus d'1.2 million d'euros dépensés en Alsace (127 515€ dans la Vallée de Villé). Les retombées économiques indirectes sont quant à elles estimées à 843 495€. L'impact économique pour déterminer la création de richesses et de revenus s'est élevé à 2.1 millions d'euros, qui ont été injectés dans l'économie alsacienne grâce au festival.

3. Bilan de l'offre mobilité de l'association Décibulles sur l'édition 2024

Les élus du PETR Sélestat Alsace Centrale réunis en comité syndical le 20 juin 2024 ont approuvé le versement d'une subvention à l'association Décibulles pour son offre mobilité du festival 2024.

En 2024, l'association a mis en place 9 lignes de bus (7 gratuites et 2 payantes), représentant sur les trois jours du festival :

- 9 600 personnes utilisant le service de navettes gratuites (3 200 par jour),
- plus de 1 500 billets pour les navettes payantes.

Les navettes sont utilisées par 29% des festivaliers pour se rendre sur le site.

La mise en place des navettes gratuites qui desservent Sélestat, Châtenois et la Vallée de Villé a rencontré à nouveau un franc succès auprès du public, pour un coût de 25 395€ HT.

L'association a également proposé pour la première fois une plateforme de covoiturage gratuite spécialisée dans les manifestations culturelles, afin de lutter contre l'autosolisme.

4. L'offre mobilité de l'association Décibulles pour son festival 2025

L'offre mobilité du festival en 2025 vise à capitaliser sur le système de navettes gratuites et payantes, à renforcer l'offre de covoiturage et à poursuivre les démarches sur la sensibilisation à la sécurité routière auprès des festivaliers. Cette offre alternative à la voiture individuelle permet au public jeune et non motorisé d'avoir accès au festival.

Sur le volet mobilité, le budget prévisionnel de l'association se décline comme suit : navettes de bus gratuites (27 345€ HT dont 7 527€ pour la ligne Sélestat, 18 413€ pour les lignes Vallée de Villé et Châtenois, 1 405€ pour le coordinateur des bus), plateforme de covoiturage (gratuit).

- Navettes gratuites

Pour pallier le manque d'infrastructures pour accéder au site du festival, l'association a développé depuis plusieurs années un système de navettes gratuites depuis la gare de Sélestat,

de Châtenois et dans la Vallée de Villé ; et de navettes payantes vers Strasbourg, Mulhouse et Colmar.

Le système de navettes gratuites est reconduit en 2025 avec 7 lignes au départ et à destination de villes et villages du territoire du PETR :

- Axe Sélestat – Décibulles : 90 rotations, capacité de 5 000 festivaliers sur 3 jours
- Axe Châtenois – Décibulles : 36 rotations, capacité de 2 000 festivaliers sur 3 jours
- Axe Vallée de Villé – Décibulles : 5 lignes, 192 rotations, 11 000 festivaliers sur 3 jours.

Pour 2025, l'organisation des parkings a été revue avec une nouvelle répartition des flux de sorties pour fluidifier la circulation et permettre aux cars de circuler plus facilement.

- Covoiturage

Suite aux retours des festivaliers sur la plateforme de covoiturage déployée en 2024, l'association a pris la décision de changer de prestataire et de contractualiser avec IKO afin d'avoir une ergonomie plus adaptée, une solution permettant de partager les frais de déplacement, et la création d'un profil obligatoire pour rassurer les utilisateurs.

- Sécurité routière

En complément du système de navettes gratuites qui permet de réduire les risques d'accident (fatigue, alcoolémie), l'association propose un camping gratuit sur site, ainsi que la présence d'Izydrive à la sortie du festival pour proposer des éthylo-tests. Des dépliants informatifs sur les thématiques alcool et stupéfiants sont également proposés aux festivaliers.

Il est proposé que le PETR verse une subvention de 5 000 euros à l'association Décibulles pour l'offre mobilité du festival Décibulles 2025,

II. DECISIONS

Il est demandé au Comité syndical,

Sur avis favorable du Bureau syndical du 7 avril 2025,

Vu l'article L 2311-7 du Code Général des Collectivités territoriales

Vu les statuts du PETR,

Vu le projet de territoire, notamment le volet mobilité,

Vu la délibération du Comité syndical du PETR en date du 28 novembre 2023 relative à la prise de la compétence mobilité au sens de l'article 1231-1-1 du code des transports par le PETR Sélestat-Alsace centrale devenant ainsi, à compter du 1er janvier 2025, l'autorité organisatrice de la mobilité dans son ressort,

Considérant l'intérêt pour le PETR Sélestat-Alsace centrale de verser une subvention à l'association Décibulles au regard des incidences en matière de mobilité de l'organisation par cette dernière du festival Décibulles

De se prononcer sur ces dispositions,

D'APPROUVER le versement d'une subvention de 5 000 euros à l'association Décibulles pour l'offre mobilité du festival Décibulles 2025,

DE MODIFIER le tableau des subventions joint en annexe,

D'AUTORISER le Président à engager toutes les démarches nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération, ainsi qu'à signer tous documents y afférents.

Ces dispositions sont adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

Nom - Prénom	Présent/Absent	Donne procuration à	Sens du vote
BARBIER Patrick	PRESENT		POUR
Communauté de Communes de SELESTAT			
Titulaires			
ADONETH Luc	PRESENT		POUR
ANDREA Charles	PRESENT		POUR
DELSART Patrick	EXCUSE	BARBIER Patrick	POUR
DESAINTQUENTIN Philippe	PRESENT		POUR
DIGEL Denis	EXCUSE		
DUSSOURD Yves	PRESENT		POUR
ENGEL Robert	PRESENT		POUR
HIRTZ Sylvie	EXCUSEE	ENGEL Robert	POUR
HORNBECK Nadège	EXCUSE		
MUHR Virginie	PRESENTE		POUR
RISCH Claude	EXCUSE		
SCHALLER Claude	PRESENT		POUR
SCHEIBLING Philippe	PRESENT		POUR
SCHEUER Tania	EXCUSEE	DESAINTQUENTIN Philippe	POUR
SCHLEIFER Christian	EXCUSE		
SOHLER Olivier	PRESENT		POUR
WIRA Michel	EXCUSE		
WOTLING Philippe	EXCUSE	MURH Virginie	POUR
Suppléants			
CLAVER Michèle	EXCUSEE		
GAUDIN Bertrand	EXCUSE		
HOLZMANN Yves	EXCUSE		
MORIS Olivier	PRESENT		POUR
OBERLE Fabienne	PRESENTE		POUR
RENAUDET Michel	EXCUSE		
Communauté de Communes de la Vallée de Villé			
Titulaires			
BUHL Patrick	PRESENT		POUR
ESCHRICH Emmanuel	EXCUSE		
JANUS Serge	PRESENT		POUR
MEYER Alain	PRESENT		POUR
PIELA Jean-Pierre	PRESENT		POUR
PFANN Lionel	EXCUSE		
SCHMITT Bernard	PRESENT		POUR
UHLERICH Marie-Odile	PRESENTE		POUR
WALSPURGER Yvette	PRESENTE		POUR
Suppléants			
DAVID Joffrey	EXCUSE		
DUCORDEAUX Marie-Line	EXCUSEE		
DEBAUCHEZ Gérard	EXCUSE		
HAESSLER Christian	EXCUSE		
HOULNE Monique	EXCUSEE		
KRAUTH Alexandre	PRESENT		POUR
MANGEOLLE Abel	EXCUSE		
MULLER André	EXCUSE		
WITZ Jean-Marc	EXCUSE		
Communauté de Communes du Ried de Marckolsheim			
Titulaires			
BUTSCHA Michel	PRESENT		POUR
FOISSIER Sébastien	EXCUSE		

GREIGERT Catherine	EXCUSEE		
JEHL Alex	PRESENT		POUR
KEMPF Denise	PRESENTE		POUR
KLIPFEL Martin	PRESENT		POUR
KLOTZ Mathieu	EXCUSE		
KNOBLOCH Christophe	PRESENT		POUR
LAUFFENBURGER Mathieu	EXCUSE		
MEMHELD Christian	EXCUSE		
PFLIEGERSDOERFFER Frédéric	PRESENT		POUR
SCHWEIN Noël	EXCUSE		
SCHWOERER Sébastien	PRESENT		POUR
VOEGELI Jean-Michel	PRESENT		POUR
VOGEL Camille	PRESENTE		POUR
Suppléants			
BERGER Mickaël	EXCUSE		
BLATZ François	EXCUSE		
GRISS Vincent	PRESENT		POUR
ROHMER Clément	PRESENT		POUR
NEEFF Anne Marie	EXCUSEE		
ULRICH Anne-Lise	EXCUSEE		
Communauté de Communes du Val d'Argent			
Titulaires			
BURRUS Jean-Marc	PRESENT		POUR
FRECHARD Jean-Luc	PRESENT		POUR
FREYBURGER Eric	EXCUSE		
GOETTELMANN Thomas	PRESENT		POUR
HESTIN Noëllie	PRESENTE		POUR
ORSATI Régine	PRESENTE		POUR
PETIT Denis	EXCUSE	BURRUS Jean-Marc	POUR
ROUSSEL Nathalie	EXCUSEE		
TOTAL DES SUFFRAGES EXPRIMES			41

Mise en ligne le 14/05/2025

Pour extrait conforme,
Sélestat, le 24 avril 2025

Le secrétaire de Séance
Thomas GOETTELMANN

Le Président,
Patrick BARBIER
p/d la Directeur Générale des Services,
Philippe STEEGER



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa publication sur le site internet du PETR Sélestat Alsace Centrale, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de STRASBOURG (31 Avenue de la Paix - 67000 Strasbourg) ou d'un recours gracieux auprès du Président, étant précisé que celui-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée à ce même tribunal administratif dans un délai de deux mois.